

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 195

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX AGENCE ROADBOOK *****

CENTRE DE CONGRES – 18 rue des Trois Couronnes

La Commune de Carcassonne met à la disposition de l'AGENCE ROADBOOK, représentée par M. Gauthier LOTZ, dont le siège social est 32 RUE DE CUIRE 69004 LYON, le Centre de Congrès.

La présente mise à disposition est consentie du 8 au 10 Septembre 2021 à titre payant, sous réserve de la réglementation en vigueur.

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

L'organisateur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Le présent avenant a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de cet avenant.

Carcassonne, le 06 AOUT 2021

Le Maire

Gérard LABRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210806-decision21195-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2021

Affichage : 06/08/2021

